

Communiqué de presse

Paris, le 09 mars 2022

Élections de représentativité des travailleurs indépendants utilisant les services des plateformes de mise en relation : 16 organisations participeront aux scrutins qui se dérouleront du 9 au 16 mai 2022

Seize organisations participeront aux élections de représentativité des travailleurs indépendants utilisant les services des plateformes de mise en relation qui se tiendront du 9 au 16 mai 2022. Deux scrutins électroniques sont organisés, l'un pour élire les représentants des chauffeurs de VTC, le second ceux des livreurs de marchandises en véhicule à deux ou trois roues, motorisé ou non.

Du 9 au 16 mai 2022, deux scrutins se tiendront pour élire les représentants des travailleurs indépendants utilisant des plateformes de mise en relation. L'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE), en charge d'organiser ces élections et de veiller à leur bon déroulement, a publié les listes électorales qui sont rendues accessibles à travers le lien : <https://arpe.neovote.com>.

Pour la désignation **des représentants de chauffeurs de VTC**, sept organisations prendront part à l'élection : l'ACIL, l'AVF, la CFTC, la FNAE, FO, UNION-Indépendants, et l'UNSA.

Concernant le choix **des représentants des livreurs de marchandises**, neuf organisations participeront au scrutin : la CFCT, la CGT, la CNT-SO, SUD Commerces, la FNAE, la FNTR, FO, UNION-Indépendants et l'UNSA.

« Cette première étape est un vrai succès. Cela montre l'intérêt réel suscité par cette élection et par l'objectif partagé d'instaurer un dialogue social entre les représentants des travailleurs indépendants et des plateformes », a déclaré Bruno Mettling, président du conseil d'administration de l'ARPE.

Les organisations participantes pourront procéder au dépôt de leurs documents de propagande du 9 au 20 mars 2022 en les adressant à arpe@neovote.com.

A propos des organisations participant aux élections de représentativité des travailleurs indépendants :

ACIL : Association des Chauffeurs Indépendants Lyonnais

AVF : Association des VTC de France

CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens

CGT : Confédération générale du travail

CNT-SO : Confédération nationale des travailleurs – Solidarité Ouvrière

SUD Commerces : Fédération SUD commerces et Services

FNAE : Fédération Nationale des autoentrepreneurs et microentrepreneurs

FNTR : Fédération nationale des transports routiers

FO : Force Ouvrière

UNION-Indépendants

UNSA : Union nationale des syndicats autonomes

A propos de l'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE) :

L'ARPE promeut et accompagne le développement du dialogue social entre les représentants des travailleurs indépendants et ceux des plateformes. Pour cela, elle organise les élections de représentativité des travailleurs, assure le financement de leur formation, leur indemnisation et leur protection.

Contact presse :

Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE)

Ziad AGUARD

Conseiller communication

Tél : 06 98 94 91 33